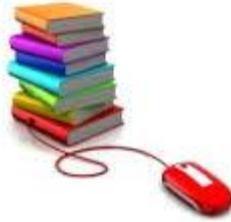


# BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE PEYPIN



## REGLEMENT INTERIEUR

La bibliothèque Municipale est un service public destiné à toute la population. Elle permet à titre gratuit, la consultation et le prêt de documents, à des fins d'information, de formation permanente, d'aide scolaire ou d'enrichissement culturel et de loisirs.

### ETABLISSEMENT

#### HORAIRES D'ACCUEIL

MARDI : 15 h 30 - 18 h

MERCREDI : 9 h 00 - 12 h00 et 14 h 00 - 18 h 00

JEUDI : 8 h 30 - 12 h00

VENDREDI : 15 h 30 - 18 h 00

SAMEDI : 9 h 00 - 12 h 00

Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés. Il est interdit de fumer, manger ou boire dans les locaux de la bibliothèque.

Les usagers sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux. Ils ne doivent en aucune circonstance être la cause de nuisances pour les autres usagers et le personnel. Les activités de prêt cessent 10 minutes avant la fermeture du service.

L'accès aux animaux est interdit dans les locaux sauf en accompagnement de personne handicapée.

La reproduction des documents est interdite.

### INSCRIPTION

Pour s'inscrire à la bibliothèque, l'utilisateur doit présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Après avoir pris connaissance du règlement intérieur et signé une charte, le personnel lui remettra une carte de lecteur attestant son inscription. Tout changement de domicile ou autres coordonnées devra être signalé.

Les enfants et les jeunes de moins de 15 ans doivent s'inscrire avec l'autorisation signée de leurs parents.

Les données relatives à l'inscription sont confidentielles et conservées dans les conditions conformes aux préconisations de la CNIL.

### **MODALITES DE PRÊTS**

La fréquentation, l'inscription et l'emprunt des documents sont libres et gratuits. La majeure partie des documents peut être emportée à domicile. Toutefois, sont exclus du prêt les documents portant la mention « consultation uniquement sur place ». Ex : les livres de référence (dictionnaires, encyclopédies, atlas), le dernier numéro des « parutions périodiques ». Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur qui s'engage à rembourser tout document perdu ou gravement détérioré.

Chaque usager a la possibilité d'emprunter en même temps:

<b>SUPPORTS</b>	<b>QUANTITE</b>	<b>DUREE DU PRET</b>
LIVRES PAPIER	5/pers	3 semaines
1 LIVRE « NOUVEAUTE »	1/pers	10 jours
PERIODIQUES	1/pers	1 semaine
DVD ADULTES	2/famille (1 seule nouveauté)	1 semaine
DVD ENFANTS	1/famille	1 semaine
CD ROM	1/famille	1 semaine
PARTITIONS MUSICALES	1/pers	3 semaines
LISEUSES	1 par adulte et par foyer	3 semaines

#### **PARTICULARITES :**

**Les supports audiovisuels (DVD, BLUE RAY)** sont très fragiles et coûteux. Il ne faut pas que les enfants les manipulent. Ils ne peuvent faire l'objet d'une projection collective, d'une copie ou être prêtés à un tiers. Au retour des documents, prière de signaler toute anomalie.

#### **PROLONGATION**

La prolongation du prêt des documents peut être obtenue (hors nouveautés) sur demande téléphonique ou visite à la bibliothèque. Elle peut être refusée au motif qu'un lecteur attende ces documents.

#### **RESERVATION**

Les documents en prêt normal mais momentanément indisponibles, peuvent être réservés sur place, par téléphone ou en activant le catalogue en ligne sur le site internet de la commune. Un document de chaque support est réservable, ils sont conservés 10 jours à disposition du réservataire.

#### **LE PORTAGE DE LIVRES A DOMICILE**

Les documents de la bibliothèque sont prêtés et apportés gratuitement aux personnes habitant la commune et se trouvant dans l'impossibilité de se déplacer.

#### **SUPPORTS, DOCUMENTS ET ACCES NUMERIQUES**

- Liseuses : Il faut être inscrit à la médiathèque, avoir plus de 18 ans. Une charte de prêt spécifique sera signée par le lecteur et conservée par le Service.
- L'Agent d'accueil pourra fournir une aide technique lors de la remise du matériel. En cas de non restitution du matériel, il est prévu le remplacement du matériel par l'emprunteur et à défaut une procédure de mise en recouvrement sera engagée.

- Abonnements : Notre établissement est abonné à certains périodiques qui proposent une version numérique. Un code d'accès sera fourni sur demande. La bibliothèque Départementale de Prêts des Bouches du Rhône propose également un accès numérique pour la presse, les sites d'autoformations, ainsi que la consultation de son catalogue, à partir du site biblio13.

### RETARDS ET NON RETOURS

**En principe, tout document détérioré ou perdu doit être remplacé à l'identique.**

Afin de préserver la collection, et pour un meilleur service, la bibliothèque se réserve le droit d'appliquer la procédure suivante en cas de retards répétés ou prolongés :

- Relances par mail, appels téléphoniques et lettres de relance,
- Suspension du prêt,
- Emission d'un titre de recette du Trésor Public exigeant le remboursement des documents.

### UTILISATION DU PORTAIL DE LA BIBLIOTHEQUE

A partir du site de la Mairie de Peypin, il est possible, en cliquant sur le lien « Catalogue de la Bibliothèque » de :

- Consulter le catalogue 24 h/24h.
- Consulter le compte lecteur (nombre de documents empruntés, dates de retour, état des réservations...)
- Réaliser des réservations dans le cas où les documents ne seraient pas disponibles

### UTILISATION DE LA BORNE WIFI CONSULTATION MULTIMEDIA ET INTERNET

Sur simple demande des codes auprès des bibliothécaires, vous pourrez vous connecter en wifi avec votre ordinateur portable, votre tablette ou votre Smartphone.

Pour se connecter au moyen de la borne WIFI, l'utilisateur doit renseigner son nom et son adresse mail. Ces données seront conservées de façon confidentielle douze mois par notre Fournisseur, selon la réglementation en vigueur pour les établissements publics. **La durée de la connexion autorisée est de 30 minutes.**

L'usage d'internet doit s'effectuer dans le respect de la législation française, de la mission culturelle et éducative de la bibliothèque. Une charte Internet est affichée dans l'établissement.

De fait, la consultation de sites contraires à la législation française, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales, ainsi que de sites pornographiques.

Le personnel se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public ou qui ne respecterait pas le présent règlement.

**Tout usager, par le fait de son inscription, s'engage à se conformer à ce présent règlement. Le personnel est chargé de son application.**

Des infractions graves au présent règlement ou des négligences peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du « droit de prêt », et éventuellement, du droit d'accès à la bibliothèque.

Zac du Collet - ☎ 04 42 82 55 63 - [bibliopeypin@wanadoo.fr](mailto:bibliopeypin@wanadoo.fr)